

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

03 Novembre 2014

Dossier complet le

13 Janvier 2015

N° d'enregistrement

F07414P0158

1. Intitulé du projet

Aménagement des espaces extérieurs du Val de l'Aurence à LIMOGES

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SELI, agissant au nom et pour le compte de la ville de Limoges

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Bruno Grandelle, Directeur Général

RCS / SIRET

760 500 322 000 28

Forme juridique

S.A.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6.d	Création d'une route d'une longueur inférieure à 3 kilomètres.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Aménagement paysager des espaces extérieurs et création de l'ambiance urbaine
du quartier de Val de l'Aurence.

4.2 Objectifs du projet

Permettre l'accès à 2 projets d'équipement public (Gymnase et ALSH) et résidentialisation des Immeubles existants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet prévu sera séquencé en 4 tranches :

Phase 1 : secteur nord:

Réalisation du tronçon de voie. Au nord, résidentialisation des immeubles et réalisation des parkings. Réalisation du parvis et des accès à ALSH.

Phase 2 : secteur sud et ouest :

Au sud, résidentialisation des immeubles et réalisation des parkings

A l'ouest, réalisation de l'espace paysagé entre le Gymnase et ALSH.

Phase 3 : secteur sud-ouest

Réalisation des abords du Gymnase et de l'accès à ALSH.

Phase 4 : secteur est

Réalisation des parkings privatifs et publics à l'entrée de l'opération.

Raccordement de la voie nouvelle sur la Rue du Maréchal Juin.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste en l'aménagement des espaces extérieurs comprenant :

- Création d'une voie à double sens de 150 ml environ et 11.25 m de large (5.50m de chaussée, 2.50m de trottoir, 3.25m de noue).
- Réalisation d'une place publique entre 2 projets d'équipement public (Gymnase et ALSH)
- Résidentialisation de pieds d'immeubles,

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
La voie à une longueur de 150 m environ et 11.25 m de large L'assiette foncière globale est de 30 741 m ² .	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Allée Maréchal
Franchet d'Esperey
87000 LIMOGES

Coordonnées géographiques¹

Long. ____ ° ____ ' ____ " ____ Lat. ____ ° ____ ' ____ " ____

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 1 ° 13 ' 14 " 41 E Lat. 45 ° 49 ' 55 " 22 N

Point d'arrivée :

Long. 1 ° 13 ' 19 " 07 E Lat. 45 ° 49 ' 57 " 70 N

Communes traversées :

Limoges

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Projets de Construction des 2 équipements publics : Gymnase et ALSH.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Zones de stationnements et d'espaces verts urbains, engazonnés et plantés d'arbres d'alignements.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Sur le PLU, le secteur est en zone UD.

Deux EVP ont été supprimés, précédemment classés en NPe, ils ont été changés en zones UD, décision actée le 5 février 2009.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Dans le cadre de la procédure ISO14001, le BET Infraservices s'est engagé à minimiser l'excédent en matériau sur tous ses projets.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site étant très anthropique (voie, parking et espaces verts urbains), la biodiversité y est très pauvre voire nulle.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☒	☐	Le parc arboré du Mas Jambost n'est plus un EVP, mais il faut conserver son ordonnancement général.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Bruit limité de circulation automobile, car en zone 30.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☒ ☐ Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☐ ☒			L'éclairage public des voiries, sentiers piétons, et de la place publique.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☒ ☐			Rejets limités des échappements de la circulation automobile, car en zone 30.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? ☐ ☐ Si oui, dans quel milieu ?			Eaux pluviales : variable en fonction des résultats de perméabilité du sol.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☐ ☒			
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☐ ☒			Absence de patrimoine architectural, archéologique et paysager sur le site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☒ ☐			Nouvel accès automobile dans le quartier du Val de l'Aurence, desserte des 2 futurs équipements publics (Gymnase et ALSH).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Projets de Construction des 2 équipements publics : Gymnase et ALSH.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les réponses apportées au présent formulaire ont permis de mettre en exergue la faiblesse des divers enjeux et impacts environnementaux du projet, qui intervient en milieu déjà très urbanisé et donc fortement anthropisé.

Les impacts du projet seront surtout positifs : amélioration de la qualité paysagère du quartier ; espaces publics, plantations, circulations simplifiées.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

LIMOGES

au nom et pour le
compte de la Ville
de Limoges

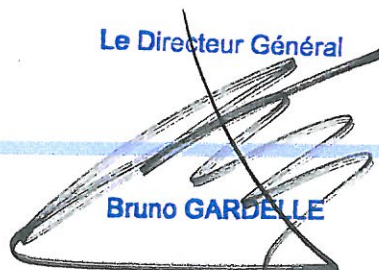
société d'équipement du limousin

le,

30 octobre 2014

Signature

Le Directeur Général


Bruno GARDELLE

Val de l'Aurence

LIMOGES
centre-ville

1/25 000 ème L 1°13'14"68E L 45°49'51"59N

Nouvelle
route

Parc du Mas
Jambost

Espace naturel
protégé du val de
l'Aurence

4X

X2

1+

3X

1/5 000 ème L 1°13'14"68E I. 45°49'51"59N



